

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 avril 2014

4.5 Projet Urbain « Gare Cœur d'Agglo » - groupement de commandes - Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes – désignation des représentants de la Commission d'Appel d'Offres

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M.LEMAIRE

M. FAZAL

Pouvoir à :

M. CABARET

M. FRÉMINE

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Par délibération du 7 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commandes en vue de la désignation d'une équipe pluridisciplinaire pour élaborer le projet urbain sur le secteur de la gare et approuver le choix de la CAC comme coordonnateur du groupement de commandes.

Par délibération de la Communauté d'Agglomération Creilloise en date du 10 avril 2013, la signature du marché avec la société MICHELIN & Associés (ANMA) relatif à l'élaboration du plan-guide du projet urbain « Gare Cœur d'Agglomération » a été autorisée.

Les missions confiées à l'équipe retenue sont les suivantes :

- Fixer les grandes orientations en matière de déplacement tous modes, offre multimodale, stationnement, etc,
- Définir un programme répondant aux enjeux et prenant en compte les projets en cours, élaborer un plan-guide permettant de spatialiser ce programme,
- Rédiger un cahier des prestations urbaines et architecturales, paysagères et environnementales qui s'imposera dans le secteur du projet,
- Le cas échéant, élaborer les schémas sectoriels,
- Le cas échéant, réaliser une mission d'architecte-coordonnateur.

Le plan-guide du projet urbain de « Gare Cœur d'Agglomération » est en cours d'élaboration.

maintenant !

Une commission d'appel d'offres, présidée par le président de la Communauté de l'Agglomération Creilloise, a été créée dans le cadre de ce groupement de commandes. Elle est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Il vous est proposé d'élire un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commission d'appel d'offre de la ville. Les candidats proposés sont :

Pour la liste «Creil une ambition partagée» :

Membre titulaire : Jean-Claude CABARET

Membre suppléant : Brahim BELMHAND

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération en date du 7 novembre 2011, approuvant la constitution d'un groupement de commandes en vue de la désignation d'une équipe pluridisciplinaire pour élaborer le projet urbain sur le secteur de la gare et approuvant le choix de la Communauté de l'Agglomération Creilloise comme coordonnateur du groupement de commandes.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de désigner :

Jean-Claude CABARET, membre titulaire

Brahim BELMHAND, membre suppléant

pour représenter la Commission d'Appel d'Offres au sein du groupement de commandes pour élaborer le projet urbain sur le secteur de la gare « Gare, Cœur d'Agglo ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 AVR. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil le 19/04/2014 Signé par Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

